



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DOLE

CONVOCATION des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, pour la réunion du **25 MARS 2024 à 17h15**, salle de réunion de l'Hôtel d'Agglomération (3^{ème} étage), afin de délibérer sur les projets ci-après portés à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du **22 janvier 2024** ;
2. Communication des décisions prises par Madame la Vice-présidente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs ;
3. Bilan d'activités du Programme de Réussite Educative 2023 (prise d'acte) ;
4. Bilan d'activités des résidences autonomie 2023 (prise d'acte) ;
5. Bilan d'activités du service de portage des repas à domicile 2023 (prise d'acte) ;
6. Bilan d'activités du CCAS 2023 (prise d'acte) ;
7. Approbation du Budget Primitif 2024 ;
8. Délégation de pouvoirs au Président ;
9. Protocole d'accord relatif à l'organisation des services en cas de grève ;
10. Vacances seniors ANCV - Centre social ESCALE – CCAS ;
11. Questions diverses

Fait à DOLE, le 19 mars 2024

Frédérique DRAY,

Vice-présidente du C.C.A.S.



hôtel de ville | **doledujura.fr**

Place de l'Europe
BP 89 - 39108 Dole cedex
Tél. 03.84.79.79.79

Centre Communal d'Action Sociale : 23, Avenue Georges Pompidou 39100 DOLE
Téléphone : 03 84 72 96 97 – Télécopie : 03 84 79 26 18



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Du 25 MARS 2024 à 17h15

NOTE D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR

QUESTION N° 1 :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 22 janvier 2024 – en annexe.

QUESTION N° 2 :

Communication des décisions prises par Madame la Vice-présidente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs – en annexe.

QUESTION N° 3 :

Il convient de prendre acte du bilan d'activités du Programme de Réussite Educative pour l'année 2023 – en annexe.

QUESTION N° 4 :

Il convient de prendre acte du bilan d'activités du bilan d'activité de la résidence autonomie des Paters pour l'année 2023 – en annexe.

QUESTION N° 5 :

Il convient de prendre acte du bilan d'activités du service de portage de repas à domicile pour l'année 2023 – en annexe.

QUESTION N° 6 :

Il convient de prendre acte du bilan d'activités du CCAS pour l'année 2023 – en annexe.

QUESTION N° 7 :

Il est proposé l'examen et le vote du Budget Primitif 2024 pour le Centre Communal d'Action Sociale, de la Résidence Autonomie des Paters, et le service de Portage de repas à domicile. Ce budget a fait l'objet d'un Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil d'Administration du 22 janvier 2024 et approuvé à l'unanimité – présentation en annexe.

QUESTION N° 8 :

Considérant la nécessité de fluidifier le fonctionnement du CCAS et d'optimiser le traitement des dossiers, et afin d'apporter une réponse rapide aux besoins des usagers, il convient, en l'absence de Mme la Vice-présidente, d'autoriser Mme la Directrice du CCAS, et en cas d'empêchement de celle-ci le Responsable du Pôle Administratif-Comptabilité, à signer les attributions de secours d'extrême urgence dans la limite de 500€, les demandes relatives à l'obligation alimentaire, au dossier familial d'aide sociale, demande individuelle d'allocation de solidarité aux personnes âgées, les demandes de téléassistance, les contrats de portage de repas à domicile, ainsi que les délivrances, refus de délivrance et résiliations des élections de domicile.

QUESTION N° 9 :

Dans le but d'assurer la continuité dans le service public, la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 a complété l'encadrement du droit de grève. Le champ d'application du protocole présenté pour le CCAS concerne les agents de la résidence autonomie des Paters et du service de portage de repas à domicile. Le Comité Social Territorial du 15 mars 2024 ayant donné un avis favorable au protocole présenté, il convient d'approuver le protocole d'accord.

QUESTION N°10 :

Le Centre Social l'Escale, géré par l'association Loisirs Populaires Dolois en partenariat avec le Centre Social Olympe de Gouges, organise, avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances et le Centre Communal d'Action Sociale, un séjour vacances réservé aux retraités dolois à Lacanau (33) du 26 mai au 02 juin 2024.

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le renouvellement de l'aide accordée au transport, dans les mêmes conditions que pour l'année 2023, à savoir :

- En totalité pour les personnes bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées,
- À raison de 50 % pour les personnes qui peuvent prétendre à l'aide ANCV suscitée,
- Aucune participation pour les personnes qui ne rentrent pas dans les critères suscités.

QUESTION N°11 :

Questions diverses.